

ANNEXE 1

Détail de chaque étape	Date
Constituer et réunir le comité électoral consultatif	
Réunion du CEC Décision d'organisation des élections et fixation : <ul style="list-style-type: none"> - de la date du scrutin - de la date limite de dépôt des listes de candidats - du délai pour réunir le CEC appelé à rendre un avis en cas de doute sur l'éligibilité d'un candidat - de la période pendant laquelle la propagande est autorisée dans l'établissement, - des modalités de demande d'inscription sur les listes électorales pour les personnels et usagers concernés 	17/12/2025
Information au président de la commission de contrôle des opérations électORALES (CCOE) - Tribunal administratif	18/12/2025
Diffusion de toutes les informations nécessaires aux électeurs (par voie d'affichage, de mise en ligne sur le site intranet de l'établissement...).	18/12/2025
Affichage les listes électORALES au siège de l'établissement, dans les UMR (et sur son intranet)	Au plus tard le 07/01/2026
Date limite de la demande d'inscription sur les listes électORALES	22/01/2026
Date limite de dépôt des candidatures Inviter les porteurs de listes à les déposer avant la date limite pour faciliter leur vérification.	16/01/2026 18h
En cas d'inéligibilité constatée, réunion CEC Contrôle de l'éligibilité des candidats (cf. article D. 719-24) – tirage au sort de l'ordre d'affichage des listes	20/01/2026
Affichage des listes de candidats (art. D. 719-24)	21/01/2026
Jour(s) du scrutin : Désignation des scrutateurs	29/01/2026
Proclamation, affichage des résultats (art. D. 719-37)	30/01/2026
Délai de recours devant le CEC	04/02/2026
Délai de recours contentieux devant le tribunal administratif (cf. article D. 719-40)	Décision CEC + 6 jours